

## Les pièces à fournir à l'agence mobilité

### Pour les abonnements

- 1 pièce d'identité au nom du bénéficiaire
- 1 justificatif de domicile
- 1 photo d'identité du bénéficiaire (format 33x43 mm), si le bénéficiaire est présent, l'hôtesse le prendra gratuitement en photo.
- Attestation d'ouverture de droits délivrée par le CCAS ou la commune.
- Le règlement (espèces, CB, chèque) des frais de création de carte sans contact (8€) et du titre accordé par le CCAS.



### Pour les tickets

- 1 pièce d'identité au nom du bénéficiaire.
- Attestation d'ouverture de droits délivrée par le CCAS ou la commune.
- Le règlement (espèces, CB, chèque) du ticket sans contact (0,10€) et du titre accordé par le CCAS.



## Les lieux de rechargements

Une fois l'ouverture de droits faite à l'agence mobilité (pour le nombre de mois attribué par le CCAS ou la commune) l'abonnement peut être rechargé :

Sur les distributeurs de tickets möbius.

A l'agence mobilité,  
place du champ de mars à Angoulême.



Sur l'Eboutique MÖBIUS (eboutique.stga.fr)



Dans l'un des 50 points de vente MÖBIUS  
proche de chez vous.



Sur les distributeurs de billets  
du CRÉDIT MUTUEL DU SUD OUEST.



SERVICE INFOS CLIENTS : 05 45 65 25 25 - stga.fr - [f](#) stgalofficielle

# ABONNEMENT SOLIDARITÉ TRANSPORT

Bénéficiez de 50% ou 75%  
de réduction sur vos trajets de bus.



SERVICE INFOS CLIENTS : 05 45 65 25 25 - stga.fr - [f](#) stgalofficielle



## Qu'est-ce que l'abonnement solidarité ?

L'abonnement solidarité transport permet aux foyers à faibles revenus ou aux personnes en situation de handicap de bénéficier :

**D'UNE RÉDUCTION de 50%\***

sur 2 tickets de 10 voyages par mois

OU

**D'UNE RÉDUCTION de 50% ou 75%\***

sur un abonnement valable du 1<sup>er</sup> au dernier jour du mois sur toutes les lignes du réseau möbius.

*\* Statuts pris en compte : Salarié (en fonction du niveau de revenus) ; contrat aidé ; stagiaire insertion ; inscrit Pôle Emploi ; sans emploi ; retraités de -65 ans (en fonction du niveau de revenus) ; adulte handicapé (percevant l'AAH ou une pension d'invalidité 2<sup>ème</sup> catégorie).*

## Où demander mon titre solidarité ?

Pour les personnes résidentes sur le territoire de Grand-Angoulême :

- Instruction du dossier par la commune de résidence (en CCAS ou Mairie).

Pour les personnes non résidentes de Grand-Angoulême :

- Instruction du dossier par le CCAS d'Angoulême.

1 rue Jean Jaurès, 16 000 Angoulême

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h30

Tél.: 05 45 97 40 00

## Quels justificatifs fournir au CCAS/à la Mairie ?

- Pièce d'identité au nom du bénéficiaire
- Justificatif de domicile du bénéficiaire ou du responsable légal (ex : facture électricité/eau/téléphone...)
- Justificatifs de revenus / allocations / pensions de moins de 3 mois permettant d'estimer les revenus du foyer (ex : bulletin de salaire, attestation ARE, attestation ASS, montant des indemnités journalières de la sécurité sociale, attestation CAF, pension d'invalidité de 2<sup>ème</sup> catégorie, pension de retraite pour les - de 65 ans, pension alimentaire...).

*\* pour les personnes en situation de handicap un justificatif de statut vous sera demandé. En cas de situation particulière, voir directement avec votre CCAS/Mairie.*

## De quel titre de transport puis-je bénéficier ?

La demande fera l'objet d'un examen par le CCAS ou la Mairie notamment au regard des revenus du foyer et du statut du demandeur.

Si la demande est recevable, le CCAS ou la commune remet au demandeur une attestation d'ouverture de droits pour une période définie déterminée par le CCAS ou la commune.

Dans ce cas là, les tarifs suivants sont appliqués :

| TITRE SOLIDARITE       | - 18 ANS | 18/25 ANS | 26 ANS + |
|------------------------|----------|-----------|----------|
| 10 VOYAGES SOLIDARITÉ  | 4,90€**  | 4,90€**   | 4,90€**  |
| MENSUEL SOLIDARITÉ 50% | 8,00€**  | 10,90€**  | 17,80€** |
| MENSUEL SOLIDARITÉ 75% | 4,00€**  | 5,50€**   | 8,90€**  |

*\*\*+ le prix du support si celui-ci n'est pas déjà en possession du client.*

## Les démarches en étapes



Je fais une demande au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ou à la Mairie de ma commune

J'ouvre mes droits à l'agence mobilité pour acheter mon titre sur place ou sur l'eboutique : [eboutique.stga.fr](http://eboutique.stga.fr)



Place du Champ de mars (sur l'esplanade)  
16 000 Angoulême

Ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi ainsi que les vacances d'été de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.



Je recharge mon abonnement dans les points de vente.

Bon voyage sur le réseau möbius !

